

Communiqué de presse

NOTIFICATION PAR LA CRC A LA COMMISSION EUROPEENNE DE PROJETS DE DECISION RELATIFS AUX MARCHES DE L'INTERNET A HAUT DEBIT ET DE LA RADIODIFFUSION TELEVISUELLE

Bruxelles, le 2 mai 2018 – Ce 27 avril 2018, la CRC, Conférence des régulateurs des régulateurs du secteur des communications électroniques, qui regroupe le CSA, l'IBPT, le Medienrat et le VRM, a adopté les projets de décision concernant l'analyse des marchés de l'internet haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle. Ces analyses de marchés ont été notifiées à la Commission européenne, qui dispose de 30 jours pour prendre position sur ces projets.

Il ressort d'une analyse approfondie que ces deux marchés restent caractérisés par un manque de concurrence. La CRC conclut que Proximus, Telenet, Brutélé et Nethys, qui commercialisent leurs services sous la dénomination VOO, continuent de détenir une puissance significative sur les marchés de gros pertinents et confirme donc que les réseaux de Proximus, Brutélé, Nethys et Telenet doivent rester ouverts aux opérateurs concurrents.

Après avoir tenu compte des résultats de consultations publiques qui se sont tenues à l'été 2017, ainsi que de l'avis de l'Autorité belge la concurrence, les régulateurs média (VRM, CSA, Medienrat) et l'IBPT se sont mutuellement communiqué leurs projets de décision respectifs en application de l'accord de coopération du 17 novembre 2006. Après avoir été saisie dans le cadre de cet accord, la CRC, qui regroupe les quatre régulateurs, a adopté les projets de décision qui ont été notifiés ce vendredi à la Commission européenne.

Dans le mois qui lui est imparti, la Commission peut soit formuler des observations dont la CRC devra tenir le plus grand compte, soit demander l'ouverture d'une 2ème phase en raison de sérieux doutes par rapport aux projets, ou encore s'abstenir de formuler des commentaires. En l'absence d'enquête approfondie par la Commission (2ème phase), des décisions finales de la CRC devraient intervenir en juin de cette année.

Les versions publiques des projets de décision telles que notifiées par la CRC à la Commission européenne sont publiées sur son site à l'adresse suivante :

https://circabc.europa.eu/faces/jsp/extension/wai/navigation/container.jsp?FormPrincipal: idcl=FormPrincipal: idJsp35&FormPrincipal_SUBMIT=1&id=2328c58f-1fed-4402-a6cc-0f0237699dc3&javax.faces.ViewState=WXo%2B3DiKvC1sgfjgWiFpwTJEIzCb7sHCA1Tg7Y4Wr oVCye3RKhZnhmtHSNfWvRPNR9YAQMn7hmkBcHBMzQVh6vbC225GAC2nNQAI95%2B6qjnO DVKE9YgTSrWWN5p7IXZoLKfAtX9h9F9b7qFcg4KBzOewbQ%3D

Pour de plus amples renseignements :

IBPT

Jimmy Smedts

02 226 88 22

www.ibpt.be

Boulevard du Roi Albert II 35

1030 Bruxelles

info@ibpt.be

Medienrat

Robert Queck

www.medienrat.be

Gospertstraße 1, 4700 Eupen

info@medienrat.be

CSA

François Massoz-Fouillien

0496 05 05 73

www.csa.be

Boulevard de l'Impératrice, 13

1000 Bruxelles

VRM

pers@vrm.vlaanderen.be

<http://www.vlaamseregulatormedia.be>

Koning Albert II-laan 20 bus 21

1000 Brussel